

N° 2022/02
mars



SACS JAUNES

04 et 18 mars
(sacs à retirer en
mairie ou au
bureau de poste)

Retrouvez toutes ces
informations sur le site
internet de la commune :
www.saintlegerprestroyes.fr

MAIRIE DE SAINT LEGER PRES TROYES : Ouverture du secrétariat :
lundi 10h-12h, mercredi 8h-12h, jeudi 13h30-18h - Tél 03.25.41.73.78
mail : mairie-de-st-leger-pres-troyes@wanadoo.fr

BUREAU DE POSTE : ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 11h – mardi
de 13h30 à 16h – jeudi de 15h30 à 18h et samedi de 10h à 12h15. Tél 03.25.41.73.73

Infos de la municipalité

SAMEDI 12 mars, salle Jean Phocion, Loto organisé par PARENTS'VIE

COMITE DES FÊTES

Une réunion pour l'organisation des festivités est prévue le **jeudi 10 mars, à 19 heures, salle annexe**. Les membres et toutes les personnes souhaitant faire partie du comité des fêtes en tant que membres actifs sont les bienvenues.

ALLIANCE 3e AGE

Lors de son Assemblée Générale, le club de l'alliance a souhaité prolonger ses activités. Toutes les personnes qui souhaitent participer peuvent se présenter, **tous les mardis, de 14h à 18h, salle annexe** : un moment d'échange, de jeux et de partage en toute convivialité.

Bébés Lecteurs

Bibliothèque Françoise MICHAULT
17 mars, sur réservation
au 06.89.31.47.42

PERMANENCE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION JURIDIQUES GRATUITES

en mairie
de ROSIERES
lundi 28 MARS, de 9h à 11h
(dernier lundi de chaque mois)
Prendre rendez-vous au
09.62.63.75.48.

NETTOYAGE DES CANIVEAUX

La Société BRM passera avec la balayeuse pendant la semaine **13 soit du 28 mars au 1er avril**. Merci de laisser les caniveaux accessibles (ne pas stationner)

INFO GENDARMERIE

Depuis fin janvier 2022, une recrudescence des vols dans les exploitations agricoles est constatée dans le département de l'Aube.

CONSEILS :

- Faire installer un éclairage extérieur avec détecteur de mouvement, voire un dispositif de vidéo protection ou un système d'alarme,
- Verrouillez systématiquement les ouvrants,
- Placez les matériels les plus sensibles au fond du hangar et ceux qui ont moins de valeur devant.
- Pour faciliter l'identification du matériel volé, procédez au marquage du matériel à l'aide de peinture ou de poinçons.
- **N'hésitez pas à signaler la présence de véhicules ou de personnes suspectes en composant le 17.**

AUTOUR DES BENNES

Malheureusement, nous trouvons de plus en plus souvent des déchets entreposés près des bennes à verre ou papier (route de Buchères, rue de la Joncière ou près du cimetière). Des poubelles ou les déchèteries sont à votre disposition... Respectons la nature et notre environnement



*Déchets
près des bennes
rue de la Joncière*

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Dimanche 10 avril - Dimanche 24 avril - de 8 heures à 19 heures

Un électeur peut désormais donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales **d'une autre commune**. Attention, le mandataire doit avoir la qualité d'électeur pour l'élection concernée par la procuration. De plus, le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place. Si vous souhaitez donner procuration à quelqu'un, n'attendez pas le dernier moment, il y a toujours un délai postal et/ou informatique pour validation.

Sur le site service-public.fr vous pouvez :

- soit remplir le formulaire en ligne, puis l'imprimer **sur 2 feuilles** (pas de recto verso)
- soit imprimer le formulaire **sur 2 feuilles** (pas de recto verso), puis le remplir à la main (lisiblement et sans ratures) et vous rendre ensuite à la gendarmerie.